

L'augmentation continue des coûts de construction rend de plus en plus difficile la tâche, pour nos clients, de déterminer la valeur réelle de leurs édifices, et de s'assurer que leur couverture est à un niveau adéquat.

Ces diagrammes visent à illustrer certains des endroits qui sont les plus susceptibles de subir des dommages en raison, par exemple, d'un incendie grave, et à démontrer (en termes très génériques) certaines des parties de bâtiment considérées par Ecclesiastical lorsque nous recommandons une valeur d'assurance pour des édifices commerciaux.

Ces montants devraient être considérés comme le minimum de la valeur d'assurance recommandée en ce moment. Tous les chiffres incluent les frais des architectes, des arpenteurs et des ingénieurs-conseils, ainsi que les taxes applicables.

Notre service unique de détermination de l'assurance est basé sur le coût du remplacement complet et inclut, sans toutefois s'y limiter, les éléments énumérés ci-dessous, ainsi que les coûts des éventualités et les dépenses préliminaires, y compris la gestion de site, l'échafaudage, etc. qui sont susceptibles d'être encourus.

Les valeurs d'assurance suggérées pour l'édifice représentent une évaluation du coût approximatif de restauration ou de réparation de l'édifice à l'aide de matériaux et de techniques modernes, ou la valeur de remplacement de l'édifice avec un équivalent moderne des matériaux de type et de qualité équivalents. Le coût du remplacement de l'édifice dans sa forme actuelle à l'aide de matériaux originaux et identiques pourrait être plus élevé et, si une couverture est requise selon ce critère, nous ferions appel aux services d'un spécialiste pour déterminer le niveau de couverture appropriée.

1. TOITURE ET PLAFONDS

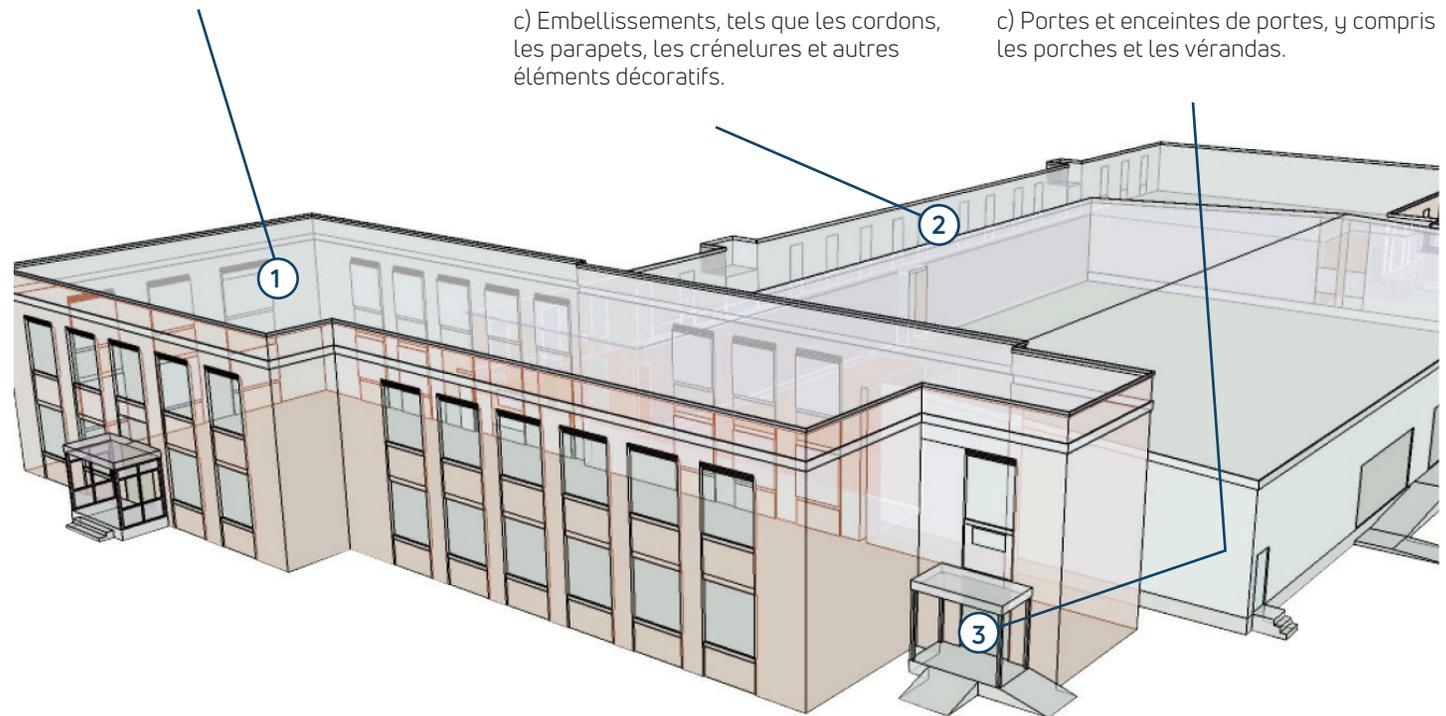
Toiture, y compris la charpente et les parois d'étanchéité, ainsi que tout embellissement connexe. Plafonds et revêtements de plafond.

2. MURS

- a) Surfaces murales intérieures et extérieures.
- b) Structure portante, y compris les piliers, les voûtes et les colonnes.
- c) Embellissements, tels que les cordons, les parapets, les crénelures et autres éléments décoratifs.

3. PORTES ET FENÊTRES

- a) Enceintes de fenêtres, fenêtres à meneaux et remplages.
- b) Verre ordinaire, coloré, peint ou gravé ou vitraux (s'il y a lieu).
- c) Portes et enceintes de portes, y compris les porches et les vérandas.



En ce qui a trait aux édifices uniques ou aux édifices ayant une désignation patrimoniale, bien que des matériaux de construction traditionnels tels que la pierre, le plomb et le chêne soient utilisés pour remplacer ce qui existait auparavant, nous reconnaissons également qu'il ne s'agit pas de reproductions fidèles des matériaux qu'ils remplacent.

Par exemple, dans le cas de la pierre, il s'agit probablement de pierre fraîchement

taillée, et dans le cas du bois d'œuvre, il ne provient pas de la même période historique. Pour les petites réparations, des matériaux usagés ou récupérés en quantités suffisantes pourraient être disponibles et seraient utilisés pour bien se fondre avec la structure existante.

Nous prévoyons également que des techniques d'artisanat traditionnelles et apparentées ou des méthodes de

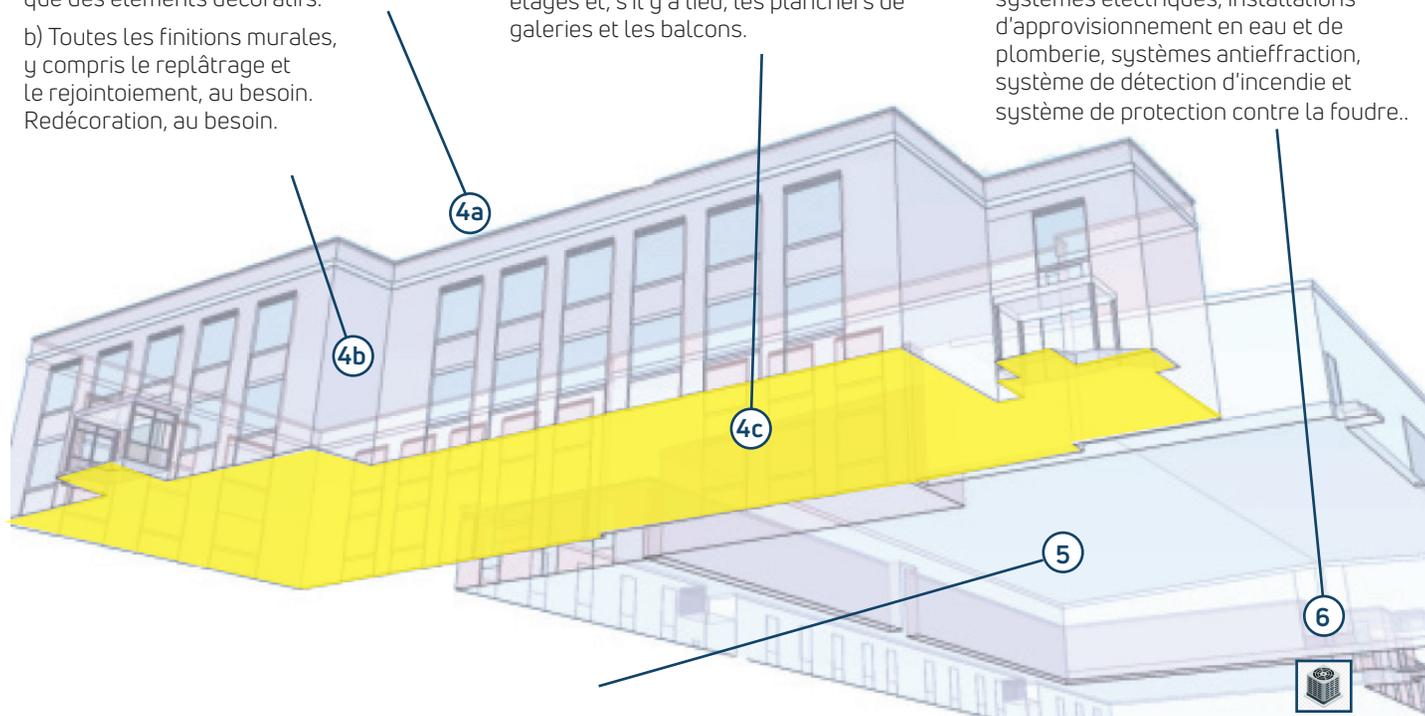
construction modernes seront utilisées dans les réparations, et pourraient devoir respecter les règles et règlements de construction. L'utilisation de méthodes de construction modernes et la philosophie derrière ces méthodes sont entièrement comprises et acceptées par les différents organismes responsables du patrimoine au Canada.

4. ÉLÉMENTS DE FINITIONS

a) Remplacement du revêtement de toiture, des plafonds et des voûtes, ainsi que des éléments décoratifs.

b) Toutes les finitions murales, y compris le replâtrage et le rejointoiement, au besoin. Redécoration, au besoin.

c) Tous les planchers porteurs et les revêtements de plancher à tous les étages et, s'il y a lieu, les planchers de galeries et les balcons.



6. SERVICES

Remplacement de tous les systèmes HVAC fixes, systèmes d'éclairage, systèmes électriques, installations d'approvisionnement en eau et de plomberie, systèmes anti-effraction, système de détection d'incendie et système de protection contre la foudre..

RÉSUMÉ

Les éléments suivants sont inclus :
L'enveloppe complète du bâtiment, y compris les porches, les entrées au sous-sol, les escaliers et les annexes, ainsi que toute ornementation attachée à l'extérieur.
Toutes les vitres intérieures et extérieures (y compris les vitraux) sont incluses dans l'évaluation. Toutes les finitions de bois, les finitions générales et les fixations sont incluses, ainsi que les travaux de finition extérieurs et intérieurs. L'ensemble des statues présentes est également considéré comme faisant partie de l'édifice.

Une attention particulière est portée au type de construction, car nous tenons compte des matériaux de type et de qualité équivalents dans notre estimation des coûts de remplacement.

En conclusion, nous devons insister sur le fait que, même si nous sommes prêts à offrir des conseils gratuitement sur la détermination de l'assurance pour vos édifices, il incombe toujours à l'organisme assuré et à son conseil d'administration ou aux personnes désignées de décider de la valeur de l'assurance et des risques couverts.

5. AUTRES ÉLÉMENTS

Tous les autres éléments d'architecture sont inclus dans l'évaluation, notamment :

- Boiseries sculptées et ornées, comme les panneaux de lambrissage
- Ouvrages ornés en pierre taillée
- Garde-corps (ordinaires et sculptés)
- Horloges
- Éléments encastrés de menuiserie et d'ébénisterie
- Ascenseurs, s'il y a lieu
- Systèmes de sonorisation

Les évaluations peuvent également inclure les éléments externes suivants (s'il y a lieu) :

- Lampadaires
- Trottoirs, bordures de trottoir, pavage et asphalte sur les terrains attenants
- Clôtures et murs de soutènement